



MAIRIE DE NERS

30360

Téléphone : 04 66 83 51 47

Courriel : mairie@ners.fr

Affaire suivie par :
Cendrine CAGNINA

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal
qui aura lieu le lundi 27 avril 2026 à 18h30 en mairie de Ners, salle du conseil municipal.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer
l'expression de mes salutations distinguées.**

**A Ners, le 14 avril 2026
Le Maire : Patrice PUPET.**



ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance – D20260401
- 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 – D20260402
- 3 – Création des commissions municipales et désignation des membres – D20260403
- 4 – Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) – D20260404
- 5 – Commission communale des impôts directs : fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres – D20260405
- 6 – Désignation du correspondant « Défense » de la commune – D20260406
- 7 – Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard – D20260407
- 8 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal – D20260408
- 9 - Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme – D20260409
- 10 – Désignation d'élus pour représenter la commune à l'Association des Communes et Collectivités forestières du Gard – D20260410
- 11 – Fixation des indemnités de fonction des élus – D20260411
- 12 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 – D20260412
- 13- Approbation du compte financier unique 2025 – D20260413
- 14- Constatation et affectation du résultat de l'exercice 2025 – D20260414
- 15- Vote du budget primitif 2026 – D20260415

✕.....
Vote par procuration (art. L 2121-20 du CGCT) : un conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le maire peut recevoir procuration de vote et le vote par procuration est compatible avec le scrutin secret.

Je soussigné, conseiller municipal de la commune de, empêché d'assister à la séance du conseil municipal du....., déclare donner pouvoir à mon collègue M.pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à, le
Signature,